

PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-sept, le lundi 23 janvier à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie EDDE, Maire.

Etaient présents: Mme GAUTHIER Odile, M. POINTEL Daniel, M. TORCHY Didier
Mme VINCENT Nadine, adjoints au Maire ; M. BEAUCAMP Benoît, M. DELAHAYE
Thomas, Mme EDDE Noémie, M. FONTAINE Mathieu, Mme LEMERCIER Isabelle, Mme
LORMEE Céline, M. ROGER Jérémy, M. TORCHY Cédric.

Etaient absents excusés : M. DEMAREST Jacques

M. BEAUCAMP Benoît est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

ORDRE DU JOUR

1/ REFERENDUM DU 29 JANVIER 2017 : Organisation du bureau de vote

Les membres du conseil Municipal organisent le bureau de vote pour le dimanche 29 janvier 2017.

2/ Facturation CRCESU (tickets garderie)

M. le Maire explique au conseil municipal que la commune doit régler des frais sur factures CRCESU qui correspondent au règlement des tickets de garderie payés par les parents.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne plus accepter les paiements par CRCESU à partir du 1^{er} mars 2017 au vu des frais de dossier qui incombent.

3/ SIAEPA AUFFAY-TOTES : Réduction des produits phyto sanitaires

M. le Maire informe le conseil municipal qu'ayant délibéré dans un premier temps pour une réduction des produits phyto sanitaires, il doit délibéré de nouveau pour un engagement vers le « zéro phyto ».

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable pour un engagement vers le « zéro phyto ».

4/ Centre aéré

M. le Maire lit le courrier de M. LEONIO Alfonso, Président de l'Association Vacances aux Villages qui demande une avance de trésorerie basée sur la subvention annuelle.

Le conseil municipal décide de donner 500 € comme avance de Trésorerie basée sur la subvention annuelle.

5/ Demande de subvention

M. le Maire lit la lettre reçu du Football Club de Tôtes qui demande une subvention.

Les membres du conseil municipal donnent un avis défavorable à l'unanimité des membres présents.

6/ Cimetière : Jardin du Souvenir

M. le Maire donne lecture du devis établi les Pompes funèbres BOUCHER. (Puit de dispersion avec galets blancs et 1 colonne du souvenir)

Le Conseil Municipal donne un avis favorable et décide de faire les travaux en 2017. La somme de 930 € paraîtra au Budget 2017 en investissement.

QUESTIONS DIVERSES

- a) M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il étudie avec les banques le refinancement des prêts en cours.
- b) M. le Maire informe le conseil municipal qu'une cuve aérienne de gaz a été installée à la place des 2 cuves enterrées à la salle polyvalente.
- c) Mmes EDDE Noémie et VINCENT Nadine informent les membres du conseil municipal que le centre de Loisirs cherche un Trésorier.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

La séance est levée à 22h10